

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

## PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, RÉJEAN MARSOLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité, que lors de sa séance extraordinaire du VINGT ET UNIÈME jour du mois de JANVIER 2016,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 564-2016

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 495-2012 RELATIF À  
CONSTRUCTION DU MANOIR LES MÉSANGES.**

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 avril 2016.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 12<sup>e</sup> jour d'AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le douzième jour d'avril DEUX MILLE SEIZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce DOUZIÈME jour d'AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM